

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LE 9 AVRIL 2025
--

Délégation n°	Objet	Résultat du vote
<u>1-09-04-2025</u>	<u>Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2025 de la commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>2-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget du lotissement 2025 (délibération)</u>	Approuvée
<u>3-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget du lotissement 2025 (signature)</u>	Approuvée
<u>4-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget de l'assainissement 2025 (délibération)</u>	Approuvée
<u>5-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget de l'assainissement 2025 (signature)</u>	Approuvée
<u>6-09-04-2025</u>	<u>Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Principal 2025 de la commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>7-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget de la commune 2025 (délibération)</u>	Approuvée
<u>8-09-04-2025</u>	<u>Vote du budget de la commune 2025 (signature)</u>	Approuvée
<u>9-09-04-2025</u>	<u>MARCHE « LOCAL DES CHASSEURS-EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE-WC PMR »</u>	Approuvée

Liste Affichée en mairie le 10/09/2025

Le Maire

Gilles LEVEQUE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGAGNON

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 064-216400424-20250409-1_09_04_2025-DE

SLO

Séance du mercredi 9 avril 2025

1-09-04-2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, CHARLEMAGNE Déborah, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Absents-Excusés : CASSOU André, DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles), DIMMOCK Nicola, MOREAU André, PEYRAN Francis.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril 2025, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2025 de la commune d'Argagnon

Suite à la présentation du Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2025 de la commune d'Argagnon, le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le Budget Primitif Annexe « Lotissement Labaigt » 2025 de la commune d'Argagnon.

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 10 AVR. 2025

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 10 AVR. 2025

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire



Séance du 09

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, CHARLEMAGNE Déborah, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José

Procurator(s) :

DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles)

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

CASSOU André, DIMMOCK Nicola, MOREAU André, PEYRAN Francis

Date de la convocation
02 avril 2025

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance REY Marie-José

__/__/__
et publication du
__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

réuni sous la présidence de LEVEQUE Gilles, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 298 291,88

Recettes : 298 291,88

Fonctionnement

Dépenses : 329 926,88

Recettes : 329 926,88

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 10 AVR. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 10 AVR. 2025

Le Maire,



Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	298 291,88	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	298 291,88	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	329 926,88	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	329 926,88	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

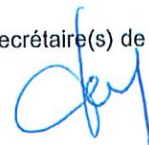
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON



Le Maire LEVEQUE Gilles

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 09 avril 2025

L'an 2025 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, CHARLEMAGNE Déborah, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José

Procuration(s) :

DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles)

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

CASSOU André, DIMMOCK Nicola, MOREAU André, PEYRAN Francis

Date de la convocation
02 avril 2025

Date d'affichage
02 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
REY Marie-José

_____ / ____ / _____
et publication du
_____ / ____ / _____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de LEVEQUE GILLES, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 46 393,06

Recettes : 46 393,06

Fonctionnement

Dépenses : 47 392,13

Recettes : 47 392,13

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 46 393,06 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 46 393,06 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 47 392,13 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 47 392,13 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON

Le MAIRE LEVEQUE GILLES

le(s) secrétaire(s) de séance

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 10 AVR 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 10 AVR 2025

Le Maire,



(Handwritten signature)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGAGNON

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 064-216400424-20250409-6_09_04_2025-DE

S²LO

Séance du mercredi 9 avril 2025

6-09-04-2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, CHARLEMAGNE Déborah, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Absents-Excusés : CASSOU André, DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles), DIMMOCK Nicola, MOREAU André, PEYRAN Francis

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril 2025, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Application de la fongibilité des crédits du Budget Primitif Principal 2025 de la commune d'Argagnon

Suite à la présentation du Budget Primitif Principal 2025 de la commune d'Argagnon, le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE le Budget Primitif Principal 2025 de la commune d'Argagnon.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le 10 AVR. 2025

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 10 AVR. 2025

Le Maire,



régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, DUCAMIN Mireille, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José

Procurat ion(s) :

DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles)

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

CASSOU André, MOREAU André, DIMMOCK Nicola, PEYRAN Francis, CHARLEMAGNE Déborah

Date de la convocation
02 avril 2025

Date d'affichage
02 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
REY Marie-José

et publication du	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
	réuni sous la présidence de LEVEQUE Gilles, Maire
	vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 458 278,40

Recettes : 458 278,40

Fonctionnement

Dépenses : 605 799,88

Recettes : 605 799,88

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 10 AVR. 2025

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 10 AVR. 2025

Le Maire,



le Maire LEVEQUE Gilles

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 458 278,40 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 458 278,40 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 605 799,88 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 605 799,88 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON

le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGENTON

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 064-216400424-20250409-9_09_04_2025-DE



Séance du mercredi 9 avril 2025

9-09-04-2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Présents : BROCA Nadine, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, FEUGAS Didier, HITTE Julien, LEVEQUE Gilles, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Absents-Excusés : CASSOU André, DUCAMIN Mireille (a donné procuration à LEVEQUE Gilles), DIMMOCK Nicola, MOREAU André, PEYRAN Francis, CHARLEMAGNE Déborah

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril 2025, à 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

OBJET : MARCHE « LOCAL DES CHASSEURS-EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE-WC PMR »

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de création de la mairie.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du mardi 19 novembre 2024 et après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1. : GROS ŒUVRE - VRD	STPB DESPAGNET	106 495,50 €
LOT N°2. : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	JPH CONSTRUCTIONS	44 297,80 €
LOT N°3. : MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES	MENUISERIE CAMPAGNE	15 862,00 €
LOT N°4. : PANNEAUX SPÉCIFIQUES AGRO-ALIMENTAIRES	TECHNIS SAS	23 000,00 €
LOT N°5. : ELECTRICITE	CLÈDE	13 572,55 €
LOT N°6. : PLOMBERIE – SANITAIRE-VENTILATION	CLÈDE	13 900,00 €
LOT N°7. RÉSINE	ÉTANDEX	25 000,00 €
LOT N°8. : PEINTURE	PAU PEINTURES	5 998,50 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 064-216400424-20250409-9_09_04_2025-DE

S²LOW

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner une décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE : le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
ci-dessus,
Au Registre ont signé les Membres présents,
pour extrait conforme,
Le MAIRE,

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le1.0.AVR.2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU1.0.AVR.2025.....
Le Maire,

